



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0124-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 16

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Gilles ROUBIN

Objet :	Carrefour avenue Foch et rue Henri Dunant - Enfouissement BT et TELECOM : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville envisage d'aménager un carrefour à l'intersection de l'avenue Foch et de la rue Henri Dunant. Les services ont sollicité le Syndicat Départemental d'Énergies pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et des télécommunications.

- Enfouissement du réseau basse tension :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **108 663,69 €**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 47,6 % du montant hors taxe de la dépense, soit :

$$108\ 663,69 \times 47,6 \% = 51\ 723,92 \text{ €}.$$

- Enfouissement TELECOM :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **19 214,92 €**.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$19\ 214,92 - (220 \text{ m} \times 8 \text{ €}) = 17\ 454,92 \text{ €}.$$

- Montant total de la participation :

Enfouissement basse tension	51 723,92 €
Enfouissement TELECOM	17 454,92 €
Montant total de la participation	69 178,84 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les projets d'enfouissement des réseaux basse tension et télécommunications du carrefour sur le croisement de l'avenue Foch et de la rue Henri Dunant présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est membre,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 51 723,92 € pour l'enfouissement des réseaux basse tension et 17 454,92 € pour l'enfouissement des télécommunications et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **69 178,84 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0124-DE